



# GUIDE DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

2020  
2021

# Édito



Chers parents,

Nous avons vécu une fin d'année scolaire si particulière. Je tiens à remercier les directrices d'école, les enseignants, les parents d'élèves, nos partenaires, les agents de la Ville qui ont assuré la continuité pédagogique et des services tout en respectant le protocole sanitaire et en proposant diverses animations éducatives et ludiques sur nos réseaux sociaux pendant cette période de confinement.

La rentrée des classes est un moment spécial pour les familles. Les premiers pas sur le chemin de la scolarité pour les tout-petits, pour d'autres, le passage de la petite école vers la grande école avec joie et inquiétude. Et pour les plus grands, une continuité avec la rencontre de nouveaux enseignants et des contenus pédagogiques différents.

Ce guide, est destiné à vous apporter toutes les informations utiles sur les services proposés par la ville, dont peut bénéficier votre enfant. Le succès et l'épanouissement de chaque élève doivent être au cœur des priorités des enseignants, des parents et de la Ville. C'est ce que nous pouvons souhaiter de mieux et nous y employer chacun à son niveau.

Pour cette rentrée 2020, la Ville suivra et appliquera les recommandations du Gouvernement selon l'évolution de la situation pour protéger tous les acteurs éducatifs et vos enfants. Nous mettons tout en œuvre pour favoriser l'apprentissage dans des équipements de qualité et poursuivons nos actions d'accompagnement pour le bien-être de chacun.

Je vous souhaite d'agréables vacances, soyez prudents, et vous donne rendez-vous pour la rentrée.

Ivica Jovic

Maire-adjoint à l'Éducation Jeunesse,  
aux Associations et à la Communication

## Sommaire

Inscription aux activités périscolaires .....	3
Pendant l'école .....	5
Pause méridienne et restauration scolaire .....	5
Accueil avant et après l'école .....	7
• Les accueils périscolaires .....	7
• L'étude surveillée .....	9
Accueil de loisirs 3-11 ans .....	10
Inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires 2021 .....	12
Jeunesse .....	13
Institutions scolaires .....	17
Adresses utiles .....	18
Lexique .....	19

### SERVICE MINIMUM ET INTEMPÉRIES

Toute l'actualité sur les modalités d'accueils de vos enfants en cas d'imprévus (grèves, épisode neigeux...) sera disponible sur le Portail Familles, la page Facebook Ville d'Épône, le site internet ([www.epone.fr](http://www.epone.fr)) et l'application mobile « Épône en poche ».

En cas de grève de l'Éducation Nationale uniquement, la municipalité applique le service minimum d'accueil dès que le nombre d'enseignants grévistes atteint 25 % au sein d'une école.

Un service d'accueil des enfants sera assuré par les ATSEM pour les écoles maternelles et par les animateurs de la commune pour les écoles élémentaires pour les familles dans l'impossibilité de trouver un moyen de faire garder leurs enfants.

En cas de grève du personnel de restauration et/ou des équipes d'animation et ATSEM, aucun service minimum ne sera proposé et les services risqueront d'être suspendus. Dans les deux cas, une information aux familles sera communiquée 48 heures avant, dès que l'Inspection de l'Éducation Nationale aura transmis la liste des enseignants grévistes en mairie.

# Inscriptions aux activités périscolaires

## ► INSCRIPTIONS

L'inscription à l'ensemble des activités proposées est obligatoire avant toute fréquentation et sera à renouveler pour la prochaine rentrée scolaire.

Pièces à fournir au service Éducation-Jeunesse :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités péri et extrascolaire (à transmettre le 21 août 2020 au plus tard)
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018, des parents ou personnes vivant dans le foyer.

*L'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 sera à fournir avant le 31 décembre 2020 au service Éducation-Jeunesse (par mail de préférence). Une confirmation de réception vous sera envoyée dans la semaine qui suit. Si aucune réponse du service ne vous a été apportée au bout de deux semaines, il est de votre responsabilité de contacter l'accueil éducation-jeunesse et **aucun remboursement ne sera effectué.***

- Le dossier de renseignements rempli intégralement
- Une fiche d'inscription par enfant
- Une fiche sanitaire de liaison par enfant
- Le jugement de divorce le cas échéant. Préciser le planning des parents en cas de résidence garde alternée

**Attention: tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

## Tarification

Deux formes de tarification coexistent :

• **Au quotient familial** : le tarif de chaque activité selon le quotient familial est fixé chaque année en conseil municipal. En cas de non-présentation des documents nécessaires au calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué. En cas de modification de ressources en cours d'année (séparation ou divorce des parents, perte d'emploi de plus de 6 mois), le quotient familial pourra être révisé sur demande.

- **Forfaitaire** : uniquement pour l'adhésion à l'Espace Jeunes.

## Facturation

Depuis septembre 2018, les factures seront dématérialisées et doivent être téléchargées sur le portail Familles.

Une borne en libre-service, avec un accès à internet, est mise à la disposition des usagers à l'accueil de la mairie et les factures peuvent y être imprimées. Le règlement par carte bancaire peut y être effectué. La facture concerne la prestation due au titre du mois précédent (post-paiement) en fonction des réservations. À défaut d'annulation dans les délais ou de présentation d'un justificatif (voir ci-dessous), toutes les réservations seront facturées.

## Règlement

Vous devez régler vos factures auprès du service Éducation-Jeunesse dans le délai indiqué sur celles-ci, en ligne sur votre Portail Familles ou par prélèvement automatique si vous y souscrivez.

Si le délai est dépassé, les factures sont à régler auprès de la Trésorerie de Mantes-La-Jolie (1, place Jean Moulin 78200 Mantes-La-Jolie) après réception du titre exécutoire.

En cas de difficulté de paiement, vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Social (CCAS - 90 av du professeur Émile Sergent).

## Moyens de paiement

- Par le portail Famille : paiement par carte bancaire
- Par prélèvement automatique dès lors que vous en formulez la demande
- Auprès du Service Éducation : Paiement par chèque (à l'ordre du « Régisseur de Rec JSC Épône ») ou par espèces (**mais uniquement avec l'appoint**)

## ► EN RÉSUMÉ

	J'ai réservé		Je n'ai pas réservé
	Je viens	Je ne viens pas	Je viens
Restauration scolaire + restauration mercredis	Je paie	Je paie	Je paie 2 € supplémentaires
Accueils périscolaires matin et soir	Je paie	Je paie	Je paie 2 € supplémentaires
Études surveillées	Je paie	Je paie	Je paie
ALSH mercredi	Je paie	Je paie	Je paie 5 € supplémentaires + 2 € pour le repas
ALSH vacances	Je paie	Je paie	Je paie 5 € supplémentaires + 2 € pour le repas

- Les absences ne seront pas facturées si elles sont justifiées par la production d'un certificat médical dans les huit jours suivants l'absence.
- Toutes demandes de réservation ou d'annulation à une activité doivent être formulées de préférence par écrit (mail) au plus tard le mercredi précédent pour la semaine suivante.

## ► RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Accident ou maladie

En cas d'accident, l'équipe d'encadrement appelle les secours (15 pour avoir un avis médical) et informe immédiatement la famille. L'enfant peut être amené à partir seul avec les secours. La famille doit récupérer son enfant dans l'établissement hospitalier désigné. En cas de maladie, la famille est contactée et doit remplir une décharge de responsabilité avant que l'enfant ne quitte les locaux périscolaires.

### Discipline

Il est demandé aux enfants et aux jeunes d'avoir un comportement respectueux de tout et de tous :

- Liens amicaux avec les autres enfants
- Politesse et écoute du personnel d'encadrement et de restauration
- Soin et respect du matériel et des locaux

En cas de non-respect de ces règles de vie, les familles seront informées par courrier du comportement de l'enfant. Les sanctions pourront aller du simple avertissement verbal à l'exclusion définitive.

### Assurances

La souscription d'une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les dommages causés à tiers. Néanmoins, seule la souscription à une assurance péri et extra-scolaire complémentaire

permettrait, à la famille, de couvrir les frais d'un accident causé ou subi par l'enfant durant les différents temps d'accueil précisés dans ce guide.

### Départ de la commune

Les familles doivent informer le service Éducation-Jeunesse de tout changement de leurs coordonnées et particulièrement de leur départ de la commune. Si l'enfant est scolarisé dans une école d'Épône, le tarif intra-muros reste acquis jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

## ► PAIEMENT DES SERVICES

*Règles à respecter, application des tarifs, mode de paiement, attestation de présence.*

La facturation est mise en ligne chaque mois sur le Portail Familles. À réception du mail informant de la mise en ligne de la facture, vous avez 1 mois pour régler le montant dû.

Le règlement peut s'effectuer par :

- Prélèvement automatique si vous en avez effectué préalablement la demande,
- Carte bancaire via le portail familles,
- Chèque ou espèces auprès du service Éducation-Jeunesse aux horaires d'ouverture.

Passé ce délai, un titre exécutoire sera émis par le centre des Finances Publiques et envoyé à votre domicile. Le montant de la facture sera alors à régler directement auprès du Trésor Public de Mantes-La-Jolie.

# Pendant l'école

## ► INFORMATIQUE

Toutes les classes des écoles élémentaires de la commune sont équipées de Tableau Numérique Interactif et de PC portables pour les piloter, à disposition des enseignants.

De plus, en fonction des établissements, une ou

plusieurs classes mobiles (tablettes) complètent cet équipement.

## ► ATSEM

La Ville met à disposition des écoles maternelles une ATSEM par classe dans chaque école maternelle.

# Pause méridienne et restauration scolaire

Ce service fonctionne tous les jours scolaires, de 11h30 à 13h30 en fonction des sites.

La société Sodexo est en charge de la fourniture des repas en liaison froide, sous le contrôle du Syndicat Intercommunal de la Région d'Épône (S.I.R.E.), qui est l'ordonnateur du marché public.

Les menus sont élaborés par des diététiciennes et validés lors des commissions auxquelles sont conviés les représentants des parents d'élèves.

## ► RÈGLEMENT

La mise en place de la liaison froide nécessite que les familles respectent les délais de réservation, les repas étant commandés plusieurs jours en amont par le service Éducation-Jeunesse.

Le service de restauration propose deux menus : le menu traditionnel (repas prévus dans le cadre de la commission des menus) ou le menu sans porc (la viande de porc uniquement est remplacée par du poulet, du poisson ou de l'œuf).

Les familles doivent déterminer leur choix en début d'année à travers la fiche d'inscription.

De plus, depuis la loi EGalim du 30 octobre 2018, le menu de restauration scolaire doit comprendre 1 repas végétarien hebdomadaire.

## ► INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

Les réservations aux activités peuvent être faites sur le portail famille dès lors où la fourniture du dossier péri et extra-scolaire a été remise au service Éducation-Jeunesse.

Trois types de réservations possibles :

- **Annuelle** : fréquentation régulière de un à quatre jours par semaine. Le choix est prévu pour l'année scolaire. Toute modification doit être motivée par écrit au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.
- **Mensuelle** : idéale pour les familles qui ne peuvent s'organiser de manière annuelle. Un mail récapitulatif par date est à transmettre au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant à : [education-jeunesse@epone.fr](mailto:education-jeunesse@epone.fr)
- **À titre exceptionnel** : suite à une situation exceptionnelle (décès, urgence médicale, sinistre, convocation officielle...) et sur présentation d'un justificatif dans les 72 heures.

**NB** : en cas de sortie scolaire ou de jour de grève, les présences prévues sont automatiquement déduites lors de la facturation. **En cas d'absence d'un enseignant, les familles sont invitées à prévenir le service Éducation-Jeunesse de l'absence de leur enfant à la restauration et aux accueils périscolaires.**



### ► P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enfants bénéficiant d'un P.A.I. pour troubles alimentaires sont accueillis gratuitement au service de restauration scolaire. Aucun aliment extérieur n'est autorisé dans les restaurants scolaires en dehors d'un P.A.I. **Il est obligatoire de renouveler les PAI chaque année.**

En cas d'allergie alimentaire, la famille fournira un panier-repas, la restauration ne prenant en charge aucune substitution.

Pour monter un dossier P.A.I., les familles concernées doivent se rendre au **Centre Médico Scolaire** (Parc de Becheville 78130 Les Mureaux) afin de retirer un dossier correspondant à la pathologie de l'enfant.

Les dossiers P.A.I. sont à faire signer par le médecin traitant, la directrice de l'établissement et le

médecin scolaire. **Le dossier devra être retourné au service Éducation-Jeunesse, pour signature du Maire, afin d'être effectif.**

### ► ANIMATIONS PROPOSÉES

La surveillance et l'animation des enfants demi-pensionnaires sont assurées par les agents communaux ; ATSEM et animateurs dans les écoles maternelles et animateurs dans les écoles élémentaires.

Des animations et activités sont proposées aux enfants, en fonction du temps imparti et des conditions météorologiques.

### ► ROTATION DE SERVICES

En fonction des sites et des effectifs, plusieurs services de restauration peuvent être mis en place. Une priorité est donnée aux plus jeunes (enfants de petite section en maternelle et C.P. en élémentaire).

### ► TARIFS

Tranche	Quotient	Repas	Repas enfant non inscrit ou inscription supplémentaire hors délai sans justificatif
A+	Extra-muros	4,35 €	6,35 €
A	+ 20 000 €	4,15 €	6,15 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	3,90 €	5,90 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	3,45 €	5,45 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	3,00 €	5,00 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	2,65 €	4,65 €
F	0,00 € à 3 030 €	2,15 €	4,15 €

# Les accueils périscolaires : avant et après l'école

## LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATINS ET SOIRS

Les accueils périscolaires sont déclarés « Accueils collectifs de Mineurs » auprès de la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), ce qui soumet la commune à des normes de taux d'encadrement et de qualification du personnel.

Répondant au besoin d'un mode de garde avant et après la classe, ce temps d'accueil est un moment propice aux loisirs éducatifs. Les activités proposées aux enfants tiennent compte de cet instant particulier de la journée de l'enfant.

Le parent ou la personne majeure envoyée par le parent doit accompagner et venir rechercher les enfants à l'intérieur des locaux. Il appose une signature sur les fiches récapitulatives des présences, prévues à cet effet.

Les enfants âgés de **huit ans minimum** sont autorisés à quitter seuls l'accueil post scolaire sur accord de la famille, matérialisé par **une décharge manuscrite datée et signée indiquant nom, prénom, âge, adresse de l'enfant ainsi que noms, prénoms des représentants légaux et heure à laquelle l'enfant est autorisé à quitter l'accueil post scolaire**. La même décharge doit être produite lorsqu'une personne mineure est autorisée à venir chercher un enfant.

### ► RÉSERVATION

Les réservations aux activités peuvent être faites sur le portail famille dès lors où la fourniture du dossier péri et extra-scolaire a été remis au service Éducation-Jeunesse.



Trois types de réservations possibles :

- **Annuelle** : fréquentation régulière de un à quatre jours par semaine. Le choix est prévu pour l'année scolaire. Toute modification doit être motivée par écrit au plus tard le mercredi pour la semaine suivante.
- **Mensuelle** : idéale pour les familles qui ne peuvent s'organiser de manière annuelle. Un mail récapitulatif par date est à transmettre au plus tard le 25 de chaque mois pour le mois suivant à : [education-jeunesse@epone.fr](mailto:education-jeunesse@epone.fr)
- **À titre exceptionnel** : suite à une situation exceptionnelle (décès, urgence médicale, sinistre, convocation officielle...) et sur présentation d'un justificatif dans les 72 heures.

## ► OÙ ET QUAND ?

	Où ?	Quand ?	Capacité
Lavandes	Dans l'école	7h 00 à 8h25 - 16h20 à 19h00	30 places
Pervenches	Accueil de loisirs du Verger	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	80 places
M. Vernet	Accueil de loisirs du Verger	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	100 places
Perce-Neige	Au sein de l'école L. Pasteur	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	30 places
L. Pasteur	Au sein de l'école L. Pasteur	7h00 à 8h20 - 16h30 à 19h00	30 places

## ► TARIFS ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Le tarif de l'accueil périscolaire du soir prévoit un goûter

Tranche	Quotient	7h00 - 8h30 ou 16h30 - 18h00	18h00-19h00
A+	Extra-muros	2,50 €	1,65 €
A	+ 20 000 €	1,85 €	1,25 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	1,80 €	1,25 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	1,70 €	1,15 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	1,60 €	1,10 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	1,45 €	1,00 €
F	0,00 € à 3 030 €	1,30 €	0,90 €



# L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Les études surveillées sont gérées par la commune et destinées aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires.

Elles se déroulent tous les jours scolaires à partir du 7 septembre 2020, de 16h30 à 18h. Aucun départ d'enfant n'est possible avant cet horaire. Au-delà de 18h, les familles concernées doivent inscrire leur enfant à l'accueil post-étude selon les modalités d'inscription et de réservation des accueils périscolaires.

Lors des études surveillées, les enfants font leurs devoirs sous la surveillance d'enseignants ou d'animateurs. Les groupes sont constitués de 21 enfants maximum.

De 16h30 à 17h, un goûter leur est fourni. À partir de 17h, ils font leurs devoirs ou jouent jusqu'à 18h. Les enfants sont remis à leur famille ou aux animateurs des accueils périscolaires à 18h.

**Pensez à réserver l'accueil périscolaire soir et après 18h la première semaine de la reprise scolaire si besoin.**

## ► INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

L'inscription aux études surveillées est obligatoire. Les enfants doivent être inscrits de façon régulière

## ► TARIFS

Un tarif forfaitaire mensuel est appliqué aux familles en fonction du nombre de soirs choisi.

Tranche	Quotient	1 soir / semaine	2 soirs / semaine	3 soirs / semaine	4 soirs / semaine
A+	Extra-muros	10,14 €	20,28 €	30,42 €	40,56 €
A	+ 20 000 €	7,10 €	14,18 €	21,28 €	28,38 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	6,52 €	13,04 €	19,56 €	26,08 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	5,94 €	11,90 €	17,84 €	23,78 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	5,36 €	11,88 €	16,12 €	21,50 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	4,90 €	9,80 €	14,70 €	19,62 €
F	0,00 € à 3 030 €	3,78 €	7,56 €	11,34 €	15,12 €



(tous les lundis, tous les lundis et mardis, tous les jours...)

Il est possible d'inscrire son enfant pour un, deux, trois ou quatre jours fixes.

Tout changement dans la fréquentation doit être **notifié par écrit (courrier ou courriel)** au service Éducation-Jeunesse, au plus tard le 25 de chaque mois pour une prise en compte le mois suivant.

Pour les besoins de garde ponctuel, les familles doivent inscrire leurs enfants dans le cadre des accueils périscolaires.

En cas de séparation des parents et de garde en résidence alternée, vous devrez fournir un planning de garde de l'enfant pour que la facturation du forfait étude puisse être divisée entre les deux parents.

# Accueil de loisirs 3-11 ans

L'accueil de loisirs du Verger accueille les enfants d'âges maternel et élémentaire, de 3 à 11 ans. C'est un Accueil Collectif de Mineurs, déclaré auprès de la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), et piloté par une directrice permanente.

Le projet pédagogique de la structure définit les objectifs et organise les moyens de les atteindre. Cette structure est ouverte tous les mercredis de la période scolaire, de 7h à 19h.

L'accueil de loisirs est également ouvert tous les jours des vacances scolaires (sauf jours fériés), de 7h à 19h.

Un service de navette est proposé aux habitants du quartier d'Elisabethville. Les enfants peuvent être déposés à la salle périscolaire Louis Pasteur entre 7h et 8h20 et seront ensuite emmenés à l'accueil de loisirs pour y passer la journée. Les parents pourront récupérer leur enfant à l'accueil de loisirs entre 17h et 19h. Ce service est gratuit pour les familles.

Le nombre de places étant règlementé, les enfants non prévus pourront être refusés par les équipes d'encadrement si la capacité d'accueil est atteinte.  
3-6 ans : 80 places  
6-11 ans : 100 places

## ► FONCTIONNEMENT

La réservation de l'accueil de loisirs est obligatoire auprès du service Éducation-Jeunesse.

- Pour les **mercredis scolaires**, les familles peuvent inscrire leurs enfants à l'année, tous les mercredis ou au planning.
- Pour les **vacances scolaires**, des fiches d'inscription spécifiques sont disponibles au service Éducation-Jeunesse.



Ces fiches sont à retourner au service Éducation-Jeunesse, au plus tard 15 jours avant le début de la période.

Vous pouvez également réserver les présences de vos enfants par le biais de votre portail famille ou par courriel à [education-jeunesse@epone.fr](mailto:education-jeunesse@epone.fr)

Les programmes d'animation des vacances sont disponibles sur la page Facebook Ville d'Épône et sur le site [epone.fr](http://epone.fr) au moins une semaine avant le début de chaque période.

## ► JOURNÉE À L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les enfants peuvent être accueillis à partir de 7h et peuvent arriver jusqu'à 9h.

Le soir, les familles peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h et jusqu'à 19h.

Aucun enfant n'est autorisé à arriver ou à quitter les locaux en dehors de ces horaires, sauf autorisation de l'équipe de direction.



## ► CALENDRIER DES DATES D'INSCRIPTION

Périodes de vacances	Dates d'inscription
<b>Toussaint</b> : du samedi 17 octobre au dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2020	du 21 septembre au 2 octobre 2020
<b>Noël</b> : du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021	du 23 novembre au 4 décembre 2020
<b>Hiver</b> : du samedi 13 février au dimanche 28 Février 2021	du 11 janvier 2021 au 29 janvier 2021
<b>Printemps</b> : du samedi 17 avril au dimanche 2 mai 2021	du 15 mars au 2 avril 2021
<b>Pont de l'ascension</b> : du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2021   Férié	
<b>Été</b> : à partir du mardi 6 juillet 2021	du 31 mai au 18 juin 2021

Attention, les réservations doivent être effectuées au minimum 15 jours avant la semaine souhaitée.

## ► LES ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- Sur le temps scolaire (mercredis) : activités manuelles, artistiques, culinaires, culturelles, sportives, prévention... sortie proposée 1 fois par période.
- Pendant la période estivale : des séjours courts (bivouac) seront proposés avec supplément voir tableau.

Quotient	Tranche	Tarifs 6-11 ans
A+	Extra-muros	28.20 €
A	+ 20 000 €	17.90 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	16.00 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	15.00 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	14.30 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	10.80 €
F	0,00 € à 3 030 €	8.10 €

## ► TARIFS DE LA JOURNÉE (HORS RESTAURATION À AJOUTER EN SUS)

Journée du mercredi et vacances scolaires

Quotient	Tranche	Tarifs 3-6 ans	Tarifs 6-11 ans
A+	Extra-muros	25,85 €	14,50 €
A	+ 20 000 €	15,00 €	9,20 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €	13,00 €	8,20 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €	12,00 €	7,65 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €	10,55 €	5,92 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €	9,30 €	4,85 €
F	0,00 € à 3 030 €	7,90 €	3,85 €

La facturation de la journée à l'accueil de loisirs ne comprend pas le repas, objet d'une tarification complémentaire selon les tarifs en vigueur de la restauration scolaire.

Attention : Les demandes d'inscription hors délai ou les présences sans réservation préalable seront majorées de 5 € par journée + 2 € pour le repas. Pour les enfants non domiciliés à Épône et bénéficiant d'une dérogation scolaire, le tarif extra-muros sera appliqué.

# Inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires 2021

# 2021

## Toutes les démarches administratives peuvent se faire auprès du service Éducation-Jeunesse

Du lundi au mercredi :  
de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15  
Le jeudi et le vendredi :  
de 8 h 30 à 12 h 00

### Contacts :

📍 Service Éducation-Jeunesse - Hôtel de Ville  
90, avenue du professeur Émile Sergent  
78680 Épône

☎️ Charline LANDOT 01 30 95 05 18  
ou Véronique VERRON 01 30 95 05 24

✉️ [education-jeunesse@epone.fr](mailto:education-jeunesse@epone.fr)

## ► INSCRIPTIONS

Les inscriptions scolaires en petite section d'école maternelle concerneront les enfants nés en 2018. Elles se dérouleront entre mi-janvier et fin février 2021. Pour les enfants entrant en C.P., les inscriptions auront lieu entre début mars et mi-avril 2021.

### Pièces à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant

Pour les inscriptions scolaires en cours d'année, un certificat de radiation de l'ancien établissement scolaire sera demandé.

Suite à l'inscription effectuée auprès du Service Éducation-Jeunesse, un Certificat d'inscription scolaire vous sera remis. Vous devrez alors contacter la directrice de l'école pour prendre un rendez-vous auquel vous devrez présenter le livret de famille, le carnet de santé ainsi que le certificat remis par le service Éducation-Jeunesse.

## ► DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR

Toutes les demandes de dérogations scolaires sont à formuler auprès du service Éducation-Jeunesse avant le 31 mars 2021 pour la rentrée de septembre 2021.

- Si vous souhaitez demander un changement d'école de secteur au sein de la commune : Les demandes sont à adresser par écrit motivé à monsieur le Maire.
- Si vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école en dehors de la commune : Vous devrez retirer et compléter le document « demande de dérogation » auprès du service Éducation-Jeunesse.
- Si vous n'habitez pas Épône et souhaitez y scolariser votre enfant : Vous devez effectuer une demande auprès de votre commune d'habitation. L'attestation sera à transmettre au plus vite au service Éducation-Jeunesse.

Celles-ci feront l'objet d'un examen en commission dans le courant du mois de mai de l'année précédant la rentrée scolaire de l'enfant.

La commission de dérogation scolaire est présidée par M. Jovic, maire adjoint aux affaires scolaires et composée des membres de la commission Éducation ainsi que des directrices d'écoles de la commune.

Si votre enfant bénéficie d'une dérogation scolaire et que votre lieu de résidence n'est pas Épône, nous appliquons les tarifs intra-muros pour la restauration scolaire, les accueils périscolaires et l'étude surveillée. L'accueil de loisirs des mercredis et des vacances scolaires facturés au tarif extra muros.



# Jeunesse

L'Espace Jeune est une structure municipale à destination des jeunes épônois de 11 à 17 ans. C'est un lieu d'échanges, d'animation et d'information. Néanmoins, le label P.I.J. permet de venir s'informer jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent s'y rendre librement à partir du collège.



C'est un lieu d'accueil convivial pour rencontrer d'autres jeunes de la ville et se divertir, pratiquer différentes activités de loisirs et sportives, participer à des ateliers manuels, artistiques et à des sorties et des bivouacs.

C'est également un lieu où il est possible de monter des projets de sorties et d'activités mais également un lieu ressource pour se renseigner sur les thématiques liées à l'orientation, la scolarité, les loisirs, la santé, le BAFA, les jobs été, les chantiers de prévention...

## ► L'ESPACE JEUNES

Les familles qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) aux activités Jeunesse doivent obligatoirement procéder à leur inscription chaque année et payer l'adhésion annuelle de 15 €.

L'adhésion donne droit à toutes les activités programmées, pour sa période de validité (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août).

Pour finaliser l'inscription, il est demandé de fournir :

- Fiche sanitaire de liaison remplie
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Règlement intérieur de la structure signé
- Paiement de l'adhésion en espèces ou chèque (de préférence) à l'ordre du Trésor Public.

## ► LES ACTIVITÉS DE L'ESPACE JEUNES

L'adhésion donne droit :

### En temps scolaire :

Accès libre gratuitement à toutes les activités programmées sur inscription :

- **Accompagnement aux devoirs** proposée les mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 00
- **Piscine** par période
- **Boxe française** par période
- **Futsal** les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00
- **Les sorties programmées mensuellement** (disponible sur place) avec supplément voir tarifs page ci-après.

### Vacances scolaires :

- **Toutes les activités du matin** (10h00-12h00) et de l'après-midi (14h00-16h30) : sportive, manuelle, culinaire, grand jeu...
- **Toutes les sorties en journée et en soirée** (avec supplément voir tarifs page ci-après)
- **Les nocturnes à thème**
- **Grands jeux**
- **Mini séjour et séjour** (avec supplément voir tarifs page ci-après).



## ► TARIFS ET RÉSERVATIONS

Adhésion annuelle valide du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021.

Tarif de l'adhésion annuelle : Intramuros : 15 € | Extramuros : 70 €

Quotient	Tranche	Sortie + 5 € à 10 €	Sortie + 10 € à 15 €	Sortie + 15 € à 20 €	Sortie + 20 € à 30 €	Repas festif (animation)	Repas du midi à la cantine	Journée bivouac
A+	Extra-muros	8,00 €	13,50 €	18,50 €	26,50 €	8,00 €	4,35 €	30,00 €
A	+ 20 000 €	5,20 €	10,40 €	15,70 €	20,90 €	4,00 €	4,15 €	15,00 €
B	+ 14 000 à 20 000 €	5,10 €	8,90 €	13,30 €	17,80 €	3,30 €	3,90 €	12,60 €
C	+ 10 500 à 14 000 €	4,60 €	7,60 €	11,30 €	15,10 €	2,80 €	3,45 €	10,60 €
D	+ 7 300 à 10 500 €	4,20 €	6,30 €	8,40 €	12,50 €	2,30 €	3,00 €	8,90 €
E	+ 3 030 à 7 300 €	3,60 €	5,30 €	7,10 €	10,60 €	2,00 €	2,65 €	7,50 €
F	0 à 3 030 €	3,00 €	4,60 €	6,10 €	9,10 €	1,60 €	2,15 €	6,20 €

Temps scolaire	Vacances scolaires
<p>Les mardi, jeudi et vendredi : de 16h30 à 18h</p> <p>Les mercredis après-midi : 14h à 18h</p> <p>Les samedis après-midi : 14h à 18h</p>	<p>Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h à 18h</p> <p><i>(Fin des activités à 16h30 puis accueil libre jusqu'à 18h)</i></p> <p>Les horaires des animations nocturnes et des sorties seront précisés à l'inscription.</p>





La programmation des vacances sera disponible à l'Espace-Jeunes au minimum 2 semaines avant chaque période.

Périodes de vacances	Dates d'inscription
<b>Toussaint :</b> du samedi 17 octobre 2020 au dimanche 1 <sup>er</sup> novembre 2020	À partir du samedi 3 octobre 2020
<b>Noël :</b> du samedi 19 décembre 2020 au vendredi 03 janvier 2021	À partir du samedi 5 décembre 2020
<b>Hiver :</b> du samedi 13 février 2021 au dimanche 28 Février 2021	À partir du samedi 30 janvier 2021
<b>Printemps :</b> du samedi 17 avril 2021 au dimanche 2 mai 2021	À partir du samedi 10 avril 2021
<b>Pont de l'ascension :</b> du jeudi 13 au dimanche 16 mai 2021   Férié	
<b>Été :</b> À partir du mardi 6 juillet 2021	À partir du samedi 19 juin 2021

La restauration est possible le midi pendant les vacances, une réservation jusqu'au mercredi pour la semaine suivante est à effectuer lors des inscriptions aux activités.

#### La navette :

Pendant les vacances scolaires, une navette est mise en place gratuitement pour tous les jeunes épônois, des quartiers d'Elisabethville, Velannes et Canada, qui souhaitent se rendre à l'Espace Jeunes. Il suffit juste de vous inscrire pour que l'équipe d'animation prévoie les places nécessaires.

#### Horaires et lieux de passages du lundi au vendredi :



- Quartier d'Elisa, RDV à 8h30 à l'école L. Pasteur
- Quartier de Velannes, RDV à 9h35 à l'arrêt de bus Le Fourneau
- Quartier Canada, RDV à 9h40 à l'arrêt de bus Canada



✉ jeunesse@epona.fr  
☎ 01 34 74 31 66 | 06 70 61 97 20

## ► POINT INFORMATION JEUNESSE



Le label PIJ permet aux jeunes de trouver un accompagnement et une aide personnalisée dans leurs recherches. L'accès est gratuit, ouvert à tous les jeunes

jusqu'à 25 ans.

Un espace documentation et multimédias est à la disposition des jeunes pour les accompagner au mieux sur les thématiques suivantes :

### » Enseignement

L'organisation de la scolarité et des études, l'enseignement à distance...

### » Emploi

Des dossiers d'aide à la recherche, la législation et les aides...

### » Métiers Formation

Les concours administratifs, les métiers par secteur...

### » Formation continue

Les sources d'information, la préparation d'un diplôme, les cours de langues...



### » La société vie pratique

Les démarches administratives, le logement, la vie familiale, les droits de l'individu, la santé...

### » Les loisirs culturels

Les équipements, les activités culturelles à Épône et dans la région, les sorties...

### » Les sports

Les équipements, les disciplines sportives à Épône et dans la région, les manifestations sportives.

### » Les vacances

Les vacances pour les enfants, jeunes et adultes, les moyens de transport...

### » L'international

La préparation de son séjour, travailler à l'étranger, trouver un stage en entreprise, au pair...



Prendre RDV, poser une question

✉ jeunesse@epone.fr

📍 rue de Montfort

☎ 06 70 61 97 20

## ► HORAIRES D'OUVERTURE ET COORDONNÉES P.I.J.

Horaires d'ouverture hors vacances scolaires	Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires
Uniquement sur rendez-vous le matin Les Lundi, mardi, et Jeudi	
Ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h et le mercredi de 14h à 18h	Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

# Institutions scolaires

## ► COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORT, ASSOCIATIONS ET NUMÉRIQUE

Cette commission est composée de 10 élus du conseil municipal.

Elle se réunit 5 fois par an, avant chaque conseil municipal pour proposer et délibérer des projets de service.

## ► CAISSE DES ÉCOLES

La caisse des écoles d'Épône est un établissement public autonome.

Les caisses des écoles ont été créées en 1867, avec pour objectif de faciliter la fréquentation des écoles publiques aux enfants issus d'un milieu défavorisé. Désormais obligatoires, les activités qui leur sont confiées sont devenues très diversifiées.

Le budget de la Caisse des Écoles est alimenté par la subvention de la commune, les dons volontaires et les cotisations des adhérents.

### Elle se compose :

- de membres de droit : le Maire (président), l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, un membre désigné par le préfet et six conseillers municipaux
- de membres sociétaires : 7 personnes élues par les adhérents.

### Voici un aperçu des activités de la caisse des écoles d'Épône :

- Achats de fournitures scolaires, de petit matériel,
- Subvention aux coopératives scolaires,
- Financement de sorties, de spectacles de fin d'année,
- Financement des activités de natation scolaire,
- Financement d'événements dans le cadre scolaire.

Toute personne à jour de sa cotisation peut présenter sa candidature pour être membre du conseil d'administration. Le mandat est de 3 ans. Les élections ont lieu au cours de l'assemblée générale annuelle qui se déroule dans le courant du mois de décembre. Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature à l'accueil Éducation-Jeunesse.

Le conseil d'administration de la caisse des écoles se réunit 4 à 6 fois par an pour proposer des projets en direction des enfants scolarisés.



# Adresses utiles

## LES ÉCOLES

Écoles	Direction	Téléphone	Adresse
École maternelle Perce-Neige	Sylvie MORALDO	0130 95 71 56	104, avenue du Maréchal Foch
École maternelle Les Pervenches	Kristel IACONO	0130 95 62 18	Rue du Pavé
École maternelle Les Lavandes	Aurore MICELI	0130 95 62 74	Boulevard Renard Benoit
École élémentaire Louis Pasteur	Stéphanie AVIGNON	0130 95 78 75	104, avenue du maréchal Foch
École élémentaire Madeleine Vernet		0130 95 62 73	Rue de Montfort
R.A.S.E.D. (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés)		0130 95 63 43	Rue de Montfort

## CONTACTS ADMINISTRATIFS

Charline LANDOT	0130 95 05 18	education-jeunesse@epone.fr
Véronique VERRON	0130 95 05 24	education-jeunesse@epone.fr

## ENFANCE

Coordinateur Enfance : Éric GOMES	0130 95 04 62	eric.gomes@epone.fr
Accueil de loisirs du Verger et coordination des activités périscolaires des sites Madeleine Vernet et Les Pervenches Directrice Kelly ROMAN Adjoint Mamadou GUISSSE	0130 91 08 70 06 40 30 49 73	accueildeleisirs.verger@epone.fr
Coordination des activités périscolaires des sites Louis Pasteur et Perce Neige Directeur Mark DAVISON Adjointe Caroline DA SILVA	06 40 30 42 27	periscolaire.vernet@epone.fr
Coordination des activités périscolaires sur le site Les Lavandes : Directrice Céline COTTE	0130 95 62 74	

## JEUNESSE

Coordinateur Jeunesse : Toufik ABDALLAH	0130 95 04 63	toufik.abdallah@epone.fr
Espace Jeunes et PIJ Directeur Amine BOUTCHICHE	06 70 61 97 20	jeunesse@epone.fr

## SIRE (Transport scolaire maternelle, élémentaire et collège, crèche, colonies)

SIRE : 27, rue de la Brèche - 78680 Épône	0130 95 49 70	sire78@wanadoo.fr
---	---------------	-------------------

## TRÉSORERIE DE MANTES

Trésorerie de Mantes 1, place Jean Moulin - 78200 Mantes-La-Jolie	0134 79 49 00	
--	---------------	--

# Lexique

**A.L.S.H.:** Accueil de loisirs sans hébergement. Ce nom regroupe l'accueil de loisirs, l'espace jeunes et tous les accueils périscolaires de la commune.

**D.D.C.S.:** La Direction Départementale de la Cohésion Sociale est un service déconcentré de l'Etat qui a compétence dans les domaines de la jeunesse, de la politique de la ville, du logement...

**P.A.I.:** Le Projet d'Accueil Individualisé consiste en un document mis en place pour un enfant ou adolescent atteint de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Un certificat médical doit être établi en amont du P.A.I.

**Projet pédagogique:** Document qui répond aux attentes du projet éducatif par des moyens et des pratiques professionnelles. Il met en œuvre les modalités de fonctionnement d'un accueil de mineur, le rôle de l'équipe éducative, la répartition des temps respectifs d'activité, de vie quotidienne et collective.

**C.A.F.Y.:** La Caisse d'Allocation Familiale des Yvelines est un partenaire financier de la commune pour les temps déclarés auprès de la D.D.C.S.

**C.E.S.U.:** Le Chèque Emploi Service Universel est un titre de paiement qui a pour principal objectif de régler des prestations de services à la personne à domicile et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Si votre enfant à moins de 6 ans, vous pouvez les utiliser pour régler les prestations d'accueil de loisirs (mercredi et vacances sauf restauration) et périscolaires matin et soir.

**Quotient Familial:** le système du quotient familial consiste à diviser le revenu imposable de votre foyer fiscal par un certain nombre de parts, variable selon votre situation de famille (célibataire, marié, divorcé...), personnelle et le nombre de personnes à votre charge (enfants mineurs, majeurs...).

**Formule pour calculer votre QF:**  
RFR/nb part

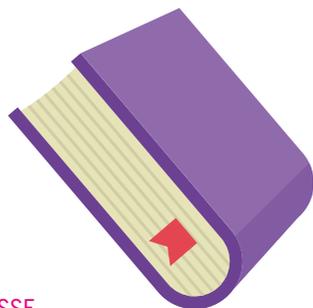
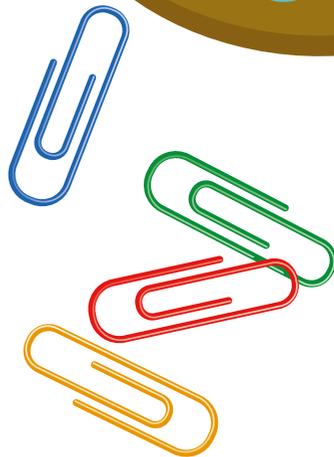
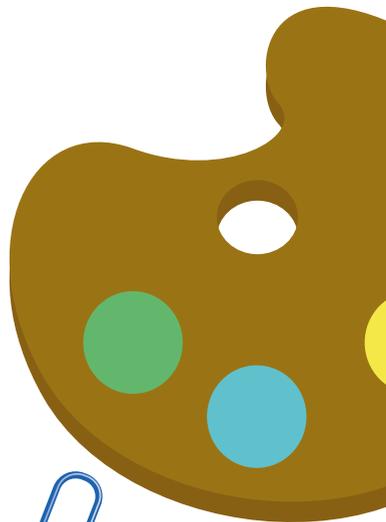
**Si vous avez 2 enfants:**  
RFR-10 %/nb de parts

**Si vous avez 3 enfants ou plus:**  
RFR-20 %/nb de parts

Quotient familial	Tranche
A+	Extra-Muros
A	+ 20 000 €
B	+ 14 000 € à 20 000 €
C	+ 10 500 € à 14 000 €
D	+ 7 300 € à 10 500 €
E	+ 3 030 € à 7 300 €
F	0,00 € à 3 030 €

**Portail Famille:** Espace personnalisé permettant d'effectuer plusieurs opérations sans avoir à se déplacer en Mairie

- Consulter et modifier vos données personnelles et familiales
- Connaître le prix des activités, quotient et tranche
- Consulter vos factures
- Payer en ligne vos factures
- Réserver les activités périscolaires de vos enfants: restauration scolaire, accueil de loisirs mercredi et vacances et accueil périscolaire matin et soir
- Savoir si vous êtes à jour de votre dernier avis d'imposition fourni
- S'informer des actualités liées aux accueils de vos enfants (neige, grève, service minimum, rappel avis d'imposition...).



## SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE

Hôtel de Ville  
90, avenue du professeur Émile Sergent  
78680 Épône

### Vos contacts

-  [education-jeunesse@epone.fr](mailto:education-jeunesse@epone.fr)
-  [www.epone.fr](http://www.epone.fr)
-  @VilleEpone
-  01 30 95 05 18 | 01 30 95 05 24

